



**VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à l'adaptation du budget 2010  
des investissements

(du 17 février 2010)

**AU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

Le 17 décembre dernier, le Conseil général a adopté l'ensemble des arrêtés relatifs au budget 2010 de la Ville, dont ceux relatifs au budget des investissements. Suite à l'adoption de l'amendement à l'arrêté n°1 déposé par le groupe UDC, l'enveloppe globale des investissements a été réduite de 8,46 mios, passant ainsi à 30 millions de francs.

Aucun investissement n'a été retranché par votre Conseil, l'ensemble des crédits spéciaux (8,73 mios) ayant même été voté formellement à la suite du débat à leur sujet.

En résumé, la teneur de l'arrêté no 1 adopté est la suivante:

*"Est approuvé le budget de l'exercice 2010, qui comprend :*

*a) ...*

*b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Dépenses :</i>	<i>CHF 47'847'776.00</i>
<i>Recettes :</i>	<i>CHF 9'372'500.00</i>
<i>Investissements nets/augmentation</i>	<i>CHF 38'475'276.00</i>

*Dans le cadre de ces investissements inscrits au budget, le Conseil communal est autorisé à dépenser jusqu'à la limite de CHF 30'000'000.-."*

Par le présent rapport, le Conseil communal poursuit principalement les buts suivants :

- renseigner le Conseil général sur la lecture qu'il fait de l'arrêté amendé vu les diverses interprétations possibles du texte voté;
- informer le Conseil général sur les difficultés qui découlent du vote de cet amendement;
- informer le Conseil général des conséquences du vote de cet amendement s'agissant des choix opérés par le Conseil communal pour arriver à l'enveloppe de 30 millions imposée par le Conseil général.

## **1. Interprétation du texte voté**

La formulation de l'amendement, en particulier l'expression "le Conseil communal est autorisé à dépenser jusqu'à la limite de CHF 30'000'000.-" pourrait laisser penser que ce sont les dépenses brutes, initialement de CHF 47,85 millions, qui doivent être limitées à CHF 30'000'000.-.

Se référant à la teneur du très bref débat du Conseil général à ce sujet, le Conseil communal a toutefois considéré que l'enveloppe que votre autorité souhaitait voir limitée à 30 millions de francs était celle des investissements nets, initialement prévus à hauteur de 38,475 millions de francs. C'est donc sur cette base qu'il a opéré les choix qui vous sont présentés ci-après.

## **2. Difficultés découlant du texte voté**

Le Conseil communal regrette vivement la décision du Conseil général de limiter l'enveloppe des investissements 2010 à 30 millions de francs, sans pour autant faire de propositions concrètes d'économie, laissant ainsi la responsabilité au seul Conseil communal de réduire des dépenses qu'il juge pourtant indispensables et compatibles avec la situation financière de la Ville.

Par ailleurs, l'exécutif, dans le cadre du processus budgétaire des investissements, a déjà été confronté à des choix difficiles. Les investissements soumis à votre appréciation représentaient un minimum pour assurer la bonne gestion de la Ville, sans reporter sur les exercices suivants trop des dépenses jugées indispensables.

Le Conseil communal a identifié d'autres problèmes découlant de cette décision du Conseil général et il a souhaité que ces éléments soient portés à la connaissance de votre autorité.

En premier lieu, le Conseil communal ne peut pas retenir l'argument, pourtant entendu, selon lequel la limitation imposée des investissements n'aurait qu'un faible impact vu les écarts régulièrement constatés entre les budgets et les comptes.

S'il est exact que les sommes réellement dépensées sont généralement inférieures à celles portées au budget, en raison des aléas rencontrés en cours d'exercice, le Conseil communal ne peut accepter d'engager des montants notoirement supérieurs à ceux votés par le législatif et compter sur les problèmes à venir pour réaliser des économies qui resteraient bien aléatoires.

Ainsi, le Conseil communal, respectueux des décisions du législatif, n'engagera que les montants proches de l'enveloppe accordée, même s'il est probable que les dépenses finales soient inférieures.

Pour des raisons de délais de mise en œuvre (nécessité de mise en soumission ou de mise à l'enquête, durée de certains travaux, impératifs liés au calendrier des manifestations ou à la météo, nécessité de coordination des chantiers avec d'autres intervenants ou avec le trafic TRN, etc.), le Conseil communal ne peut pas non plus retarder la décision d'engager certains investissements, puis procéder à un examen des éventuels retards pris en cours d'année sur les premiers projets pour ne décider des dépenses suivantes qu'en fonction des problèmes rencontrés dans les premiers dossiers. Cette manière de faire conduirait à fixer de mauvaises priorités.

Par ailleurs, le montant de l'enveloppe dépensée est certes un indicateur, mais celui-ci reste incomplet. Comme il a eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises, le Conseil communal, dans ses choix d'investissements, a donné la priorité à des dépenses de renouvellement, d'entretien lourd, de modernisation ou d'assainissement, de sorte que, hormis les charges financières et d'amortissement, la plupart des investissements projetés ne généreront pas de dépenses de fonctionnement nouvelles, voire les réduiront (économies d'énergie par exemple) ou généreront de nouvelles recettes. Le débat sur le seul montant de l'enveloppe est donc insatisfaisant de ce point de vue.

Au demeurant, les reports de dépenses qu'induit la limitation voulue par le Conseil général s'avérera problématique dans les années prochaines. Ces reports de dépenses jugées indispensables viendront s'ajouter aux engagements lourds qui attendent la Ville dans plusieurs domaines, tels que la réfection d'adductions d'eau, la construction de l'exutoire ou la mise en œuvre de la première étape du projet d'agglomération entre 2011 et 2014.

En outre, le Conseil communal considère que la manière choisie par le Conseil général pour limiter les investissements de la Ville en 2010 est problématique sur le plan du fonctionnement des institutions. Les choix d'investissements ont en effet été faits dans la deuxième partie de l'année 2009 en étroite concertation avec la Commission financière, du Conseil général et ses sous-commissions.

Les remarques formulées à ce stade ont d'ailleurs donné lieu au retrait de certaines dépenses projetées et ont alimenté les choix permettant d'arriver à l'enveloppe finalement soumise à votre Conseil.

De surcroît, en limitant le montant à investir tout en votant l'ensemble des crédits spéciaux et en refusant d'identifier lui-même les autres crédits qu'il souhaitait voir supprimer, le Conseil général a, aux yeux du Conseil communal, refusé d'assumer la pleine responsabilité de ses choix. Par sa méthode, le législatif a laissé entendre qu'au terme de plusieurs mois de travaux, on pouvait retrancher quelques millions du budget d'investissements, sans débat politique préalable, sans que les choix qui découlent de cette limitation ne soient débattus et sans que cela ne porte vraiment à conséquence. Le Conseil communal ne peut accepter cette manière de faire et souhaite ardemment qu'elle ne soit pas reproduite à l'avenir.

Enfin, le choix de limiter les investissements de la Ville en 2010, intervenu quelques mois seulement après le vote de dépenses supplémentaires au titre du programme de soutien à l'économie, apparaît comme une étrange et malheureuse contradiction de la part du Conseil général. Contradiction que l'exécutif ne peut que regretter étant donné la situation économique actuelle qui touche aussi les secteurs concernés par les investissements publics.

### **3. Choix opérés par le Conseil communal**

Quand bien même il juge la décision du Conseil général problématique, le Conseil communal a considéré qu'il devait respecter la volonté ainsi exprimée et a, dès le début de l'année 2010, repris l'arbitrage du budget des investissements.

Au terme de cet exercice, il n'est en mesure de limiter l'enveloppe prévisible qu'à **30,91 millions** de dépenses nettes, au prix pourtant de choix très difficiles. Il convient de préciser à ce sujet que le temps écoulé entre l'élaboration du budget et ce nouvel examen a permis de disposer d'une connaissance plus précise des montants engagés à fin 2009 sur les crédits déjà en cours. Vu les retards (Mise en œuvre et réception des factures) pris en 2009 par certains projets, cette analyse a permis de déterminer que parfois des dépenses supérieures à celles projetées étaient à prévoir en 2010. Ces ajustements figurent aussi dans les indications fournies ci-après quant aux adaptations apportées au budget 2010.

A ce stade, le Conseil communal considère qu'il ne peut soustraire davantage de dépenses du budget voté sous peine de générer des problèmes importants dans la conduite des affaires de la Ville. Il considère qu'entre les éventuelles subventions qui pourront être sollicitées (impossibles à chiffrer à ce stade) et des prix qui pourraient être dans certains cas légèrement inférieurs à ceux budgétés, l'enveloppe de 30 millions de francs pourra être atteinte, pour autant qu'aucun incident important ne donne lieu à des dépenses imprévues.

Pour parvenir à ce montant, le Conseil communal a dû reprendre également les dépenses envisagées dans le cadre du programme de soutien à l'économie. Dans quelques cas, il a dû renoncer à des dépenses et les a substituées par des dépenses indispensables prévues dans le budget 2010. Formellement, cette substitution prend deux formes différentes selon les cas (remplacement dans la liste des "réemplois" du budget 2009 ou réaffectation des recettes du fonds de soutien à l'économie). Toutes les indications utiles figurent dans les explications données ci-après pour chaque investissement.

Les indications détaillées sur les montants retranchés, reportés ou limités figurent ci-dessous. Pour les nouvelles sommes retenues et pour toutes celles qui ne subissent aucune modification, le Conseil communal considère que le vote du Conseil général du 17 décembre dernier lui a fourni l'autorisation d'engager les dépenses. Il limite dès lors le présent rapport à un rapport d'information, mais ne peut envisager, ne serait-ce que pour des raisons de délais, la tenue d'un nouveau débat à ce sujet au sein du Conseil général, si ce n'est pour décider d'éventuelles dépenses nouvelles.

### 3.1. Crédits à solliciter au Conseil général en 2010

#### *Dicastère de l'instruction publique, des affaires sociales et de l'intégration*

##### 301 SCAS

Crèche Ferme Gallet investissement 2010 de CHF 1'000'000.- au lieu de CHF 2'050'000.- prévus au budget 2010.

Par contre, nous devons prévoir une diminution des recettes à CHF 500'000.- au lieu de CHF 1'200'000.- prévus. Ces chiffres ne correspondent qu'à la part 2010 de l'investissement.

#### *Dicastère des infrastructures et des énergies*

##### 700 – TP

Création d'un passage inférieur (PI) sous la voie CFF à Malakoff

Ce projet est abandonné pour 2010 d'où une diminution des investissements de CHF 600'000.-.

Par l'abandon de cet investissement, la sécurité des piétons qui empruntent ce passage va continuer à se détériorer de par l'accroissement du trafic, mais aussi vu l'augmentation importante du nombre d'habitants prévue dans le quartier du Cerisier dans les prochaines années.

#### Entretien des chaussées

Cette dépense est abandonnée pour 2010 d'où une diminution des investissements de CHF 504'000.-.

Pour mémoire, il faudrait consacrer environ CHF 1'600'000.- chaque année pour maintenir le réseau routier en état (conservation de l'indice général du réseau). Tout effort inférieur signifie perte de capital et des remises en état provisoires.

#### Etude d'un exutoire des eaux claires

Ce projet est abandonné pour 2010 d'où une diminution des investissements de CHF 1'000'000.-.

Certaines options d'équipement devront être revues, en particulier concernant le futur quartier Le Corbusier. En effet, il était prévu de réaliser un réseau séparatif et d'amener les eaux claires en contre-pente, jusqu'à l'entrée de l'exutoire prévue vers le Grand Pont. Sans la réalisation de l'exutoire avec mise en fonction en 2014 au plus tard, les eaux claires devront être pompées provisoirement. Cette situation aura comme conséquence de charger encore plus temporairement le réseau collecteur avec, entre autres, les risques d'inondation que cela peut créer.

#### 911 – Eaux-réseau

##### Eau-Travaux Viteos-TP

Le budget de CHF 1'700'000.- est ramené à CHF 1'500'000.-. Un choix devra être fait dans le cadre des différents travaux envisagés.

#### Eau – Galerie de la Corbatière :

L'estimation des travaux réalisables en 2010 concernant ce projet permet de revoir les engagements envisagés pour 2010 à hauteur de CHF 3'000'000.- contre une prévision de CHF 4'000'000.- durant l'été dernier. Il faut noter que les travaux non réalisés en 2010 le seront en 2011.

#### *Dicastère de l'économie, de l'urbanisme et des ressources humaines*

#### 122 Economie

Le projet d'acquisition de la part de co-propriété des Arêtes est abandonné et le montant de CHF 700'000.- retranché du budget. Il est à prévoir que la Ville devra composer avec un nouveau co-propiétaire et voir sa marge de manœuvre réduite pour faire évoluer ce site, vu la volonté de vendre de l'actuel tenancier du restaurant. En cas d'opportunité avérée, le Conseil communal soumettra éventuellement une demande de crédit extra-budgétaire au Conseil général.

## 211 Gérance

Les montants figurant dans la rubrique "programme de soutien à l'économie", relatifs aux façades, fenêtres, volets Nord 197-199 (CHF 300'000.- et Chapelle 12 (CHF 180'000.-) avaient déjà été abandonnés par le Conseil communal et n'auraient pas dû figurer au budget soumis au Conseil général. Ils disparaissent dès lors de cette nouvelle version. Ce retrait n'a toutefois aucun impact sur l'enveloppe nette des investissements.

## 755 SUE – Aménagement du territoire / urbains

L'aménagement d'un cheminement entre la gare de l'Est et le quartier des Cornes-Morel (Esplanade) sera une nouvelle fois reporté et la somme de CHF 250'000.- est ainsi retranchée du budget.

### *Dicastère des affaires culturelles, de la santé, des sports et de la jeunesse*

#### 520 – Service des sports

##### Réhabilitation du Pavillon des sports

Le montant total prévu pour ces travaux se monte à CHF 2'000'000.-

La part imputable inscrite au budget 2010 selon les documents présentés était de CHF 900'000.-. Budget 2010 nouveau : CHF 0.-.

Le montant nécessaire à cet investissement que le Conseil communal souhaite tout de même réaliser en 2010 sera prélevé dans l'enveloppe de réallocation des investissements 2009 (voir rapport du Conseil communal du 14 septembre 2009 à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale) au détriment du projet de reconstruction de la distribution d'eau et du réseau collecteur du Bois du Petit Château (1'200'000.-).

### 3.2. Crédits spéciaux pour 2010

#### *Dicastère de l'instruction publique, des affaires sociales et de l'intégration*

##### EP- Charrière : installations de jeux dans la cour d'école

Dans la mesure où le fonds de soutien à l'économie a prévu la rénovation ou la construction d'un certain nombre de places de jeux, notre Conseil a décidé d'abandonner pour 2010 ce projet.

#### *Dicastère des infrastructures et des énergies*

##### 700 – TP

##### Trottoir Crêt-Rossel

L'investissement prévu passe de CHF 120'000.- à CHF 0.-.

Le projet de trottoir résulte de la demande de nombreux habitants du quartier qui se plaignent de la dégradation de la sécurité le long de cette rue, notamment depuis qu'un bus TRN passe dans cette rue, mais aussi depuis la construction du quartier des Alérac qui implique des passages plus nombreux. Ce projet est remis à une prochaine année.

Step – renouvellement équipement laboratoire

L'investissement prévu passe de CHF 40'000.- à CHF 0.-.

Les équipements que l'on se préparait à renouveler arrivent en fin de vie.

*Dicastère de l'économie, de l'urbanisme et des ressources humaines*

211 Gérance

Le montant consacré à l'entretien et à la réfection des murs, barrières et jardins est réduit de CHF 180'000.- à CHF 150'000.- et celui consacré à la remise en état des installations électriques de CHF 150'000.- à CHF 120'000.-. Il s'agira en l'occurrence de ralentir le rythme de la remise en état de ces éléments et de reporter ces dépenses sur les exercices à venir.

Le montant consacré aux études diverses sera réduit de CHF 300'000.- à CHF 250'000.- et la réhabilitation de la ferme Eplatures 58 (à proximité de l'aéroport) reporté. Le montant à prélever à la réserve pour rénovation des salles communales a néanmoins été maintenu à CHF 150'000.-.

755 SUE – Patrimoine

Le montant de CHF 60'000.- prévu pour la mise en valeur du cimetière et la préparation d'éléments didactiques à ce sujet est abandonné pour l'exercice 2010, durant lequel le Conseil communal se contentera de mettre en place une gestion concertée entre cimetière et patrimoine.

La célébration du centenaire du crématoire est abandonnée et la dépense prévue de CHF 60'000.- réduite à CHF 40'000.-, qui seront consacrés à l'étude permettant de préparer la restauration du bâtiment.

755 SUE – Aménagement urbains divers

Les projets suivants sont abandonnés pour atteindre les CHF 800'000.- de la ligne globale : un parc à vélos couvert à la gare du Crêt-du-Loche ne sera envisagé qu'en lien avec la construction de la route reliant cette gare à la zone "Néode", vraisemblablement en 2011, les réaménagements des rues de la Ronde et du Cygne sont reportés à des exercices ultérieurs et remplacés par un aménagement des rues Fontaine/Avenir, en lien avec un chantier VITEOS-TP. La participation à l'élargissement de la route des Combettes (Etat) sera reportée, de même que l'amélioration du parking situé en-dessous de la Maison-Blanche et la sécurisation des itinéraires de mobilité douce sur Chevrolet et Crêtets. Dans la mesure du possible, ces investissements seront repris en 2011. L'agrément de la rue du Collège-Industriel sera réalisé avec du mobilier disponible dans les services.

## 755 SUE – Aménagement du territoire

Les études relatives au développement du quartier Est et au projet de territoire "La Chaux-de-Fonds 2030" seront ralenties pour permettre une réduction de l'enveloppe ad hoc de CHF 180'000.- à CHF 130'000.-.

### *Dicastère finance et sécurité*

#### 870 – SIS

Remplacement de deux tonne-pompes par un véhicule

Compte tenu des délais d'étude et de commande, il n'est prévu pour 2010 que le versement d'un acompte d'un tiers du prix total. Les deux autres acomptes seront effectués en 2011. Les investissements nets passant de CHF 300'000.— à CHF 110'000.--, la diminution qui n'est qu'un report représente CHF 190'000.-

Remplacement des casques du poste permanent.

Bien que ceux-ci datent du début du SIS soit 10 ans, le remplacement de ces casques est reporté en 2011. Les dépenses nettes qui étaient initialement prévues pour CHF 12'500.— passent ainsi à CHF 0.--.

### *Dicastère des affaires culturelles, de la santé, des sports et de la jeunesse*

#### 520 – Service des sports

Remplacement de la machine à glace des Mélèzes (datant de 1979)

Budget 2010 : CHF 250'000.-

Budget 2010 nouveau : CHF 0.-

Cet investissement est repoussé d'une année. Dans le cas où, suite à une panne importante, il s'avérerait indispensable de remplacer cette machine en 2010 le Conseil communal suivra une procédure d'urgence.

#### 500- Affaires culturelles

Semaine des musées

Budget 2010 : CHF 70'000.-

Budget 2010 nouveau : CHF 0.-

Ce montant n'aurait pas dû figurer dans le budget des investissements mais dans le budget de fonctionnement. Le Conseil communal a donc décidé de le retirer de l'enveloppe des investissements. Il sera imputé dans le budget de fonctionnement du centre 500 – Secrétariat des affaires culturelles.

### 3.3. Crédits accordés par le Conseil général

#### *Dicastère de l'économie, de l'urbanisme et des ressources humaines*

##### 210 Gérance

Le montant de CHF 500'000.- relatif au bâtiment du Crêt-du-Loche 9 a (ancien hangar postal) figurant dans cette rubrique est abandonné et viendra augmenter, le cas échéant, le montant à solliciter le moment venu pour le projet RobotSphère. La dépense, de CHF 500'000.- également, votée dans le cadre du programme de soutien à l'économie est aussi abandonnée. Le montant équivalent à prélever dans le fonds de soutien à l'économie est réaffecté au financement de la prochaine étape de réaménagement de l'avenue Léopold-Robert. L'ancien hangar postal ne subira dès lors aucune amélioration en 2010.

#### *Dicastère des infrastructures et des énergies*

##### 710 – TP

Campagne de réhabilitation des trottoirs

L'investissement prévu passe de CHF 700'000.- à CHF 350'000.-

Equipements zone à bâtir l'Orée-du-Bois

Les équipements en 2010 sont ramenés de CHF 200'000.- à CHF 100'000.-.

##### ZI Eplat.-Grises-Routes

La pose de la couche de roulement (enrobé bitumineux) doit être faite à la fin du chantier de l'allée du Tourbillon, d'où un coût de CHF 100'000.- en 2010.

##### Garage Halle-Volta

Compte tenu de l'avancement des travaux, il faut prévoir un investissement de CHF 1'000'000.- au budget 2010, plutôt que CHF 500'000.--.

#### *Dicastère des affaires culturelles, de la santé, des sports et de la jeunesse*

##### 520 – Service des sports

Rénovation du terrain synthétique des Forges

Budget 2010: CHF 0.—

Budget 2010 nouveau: recette de CHF 250'000.—

Par courrier nous avons reçu confirmation qu'une subvention d'au maximum CHF 286'500.- nous a été octroyée par le Fonds cantonal des sports. Ce montant sera versé après bouclage des comptes de cet investissement et sur cette base.

Cette recette avait été prévue dans le budget 2009 mais elle ne sera réellement perçue que dans le courant de l'année 2010.

### **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature**

Le Conseil communal s'est astreint à respecter les lignes prioritaires établies par le programme de législature. Dans ses choix, il a tenu compte de la vision générale qu'il s'est imposée.

### **Conséquences sur les finances**

La demande du Conseil général de diminuer nos investissements de 39 à 30 millions aura un impact équivalent au niveau de l'endettement de la collectivité par le biais d'une amélioration de la trésorerie.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, ceux-ci bénéficieront d'une diminution des intérêts passifs (taux actuel d'environ 3%) et d'une baisse des amortissements. Mais de nombreux choix consistant en des reports sur des années futures, il n'y a pas lieu d'attendre d'économies sensibles sur le long terme.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Les économies réalisées n'auront que peu d'incidence sur les ressources humaines de notre Ville, la plupart des investissements non réalisés auraient été confiés à des entreprises privées.

### **Collaboration intercommunale**

A ce stade, aucun des projets abandonnés n'a d'incidence sur la collaboration avec les autres collectivités de la région.

### **Éléments relatifs au développement durable**

a) aspects environnementaux

Le Conseil communal cherche, dans le cadre des investissements qu'il envisage, à améliorer l'impact sur l'environnement. Dès lors, le report ou le transfert d'un certain nombre de projets aura inévitablement des conséquences sur l'environnement. Nous pensons particulièrement au projet de reconstruction de la distribution d'eau et du réseau collecteur du Bois du Petit Château qui aurait permis de réaliser une économie de consommation d'eau importante.

b) aspects économiques

L'abandon d'investissements à hauteur de 9 millions affaiblira sensiblement la notion anticyclique voulue par le Conseil communal et le Conseil général. Il privera différentes entreprises privées de quelques millions de francs de travaux avec des répercussions probables sur l'emploi.

**Conclusion**

Aux yeux du Conseil communal, la décision du Conseil général pose comme vous l'aurez constaté de nombreux problèmes.

Le présent rapport a pour objectif d'informer le Conseil général sur les différents investissements qui ont été abandonnés ou reportés suite à sa décision du 17 décembre 2009.

Ces reports ou abandons induisent certes des économies de fonctionnement à court terme mais il faut constater que pour l'essentiel il ne s'agit que de différer des investissements indispensables et importants notamment du point de vue de la sécurité.

Le Conseil communal a essayé de prendre en compte les investissements qui lui paraissaient susceptibles d'être touchés. Des efforts importants ayant déjà été réalisés dans le cadre de la procédure budgétaire habituelle, les investissements auxquels il est renoncé sont importants et leur abandon ne peut être que provisoire.

Le travail d'arbitrage entrepris suite à la décision du Conseil général a conduit à l'abandon de projets importants pour le développement et le rayonnement de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames le conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  
Didier Berberat

La chancelière  
Muriel Barrelet